

Institut royal d'architecture du Canada
Modalités du Prix de la promotion de l'architecture

Révisées par le Comité consultatif des Prix de l'IRAC en juillet 2022

Approuvées par le conseil d'administration de l'IRAC en juillet 2022

Dernières modifications par le Comité consultatif des Prix de l'IRAC, le 18 avril 2023

Approuvées par le conseil d'administration de l'IRAC en mai 2023

1. Objet

Ce prix récompense une personne ou un groupe de personnes qui s'est fait le champion public de la promotion de l'architecture canadienne par son action de sensibilisation, son parrainage ou d'autres formes de soutien. Les candidats peuvent être des clients ou des parrains, des éducateurs, des fonctionnaires, des architectes, des membres de professions connexes et autres. Le prix tient compte des approches exemplaires en matière de durabilité, ainsi que du soutien et de la promotion de l'équité, de la diversité et de l'inclusion. Il reconnaît l'engagement à long terme envers la profession à un niveau international, national, régional ou local.

2. Admissibilité

Toute personne ou tout groupe de personnes est admissible à ce prix.

3. Mises en candidature

Les mises en candidature peuvent être faites par un ou plusieurs membres en règle de l'IRAC. Il est possible de soumettre à nouveau la candidature de personnes n'ayant pas été retenues pour l'attribution du prix lors d'une année antérieure.

4. Documentation à soumettre

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

1. un formulaire de candidature signé par la personne qui présente la candidature;
2. un curriculum vitae récent de la personne ou des personnes mises en candidature;

3. un rapport de trois pages maximum résumant les activités de la personne ou des personnes et démontrant l'action continue de promotion des architectes ou de l'architecture;
4. au moins trois lettres de soutien signées par des architectes, des universitaires, des critiques culturels ou d'autres personnes qui connaissent le travail de la ou des personnes en lien avec cette candidature;
5. un résumé de 200 mots maximum de la candidature, fourni en anglais et en français;
6. de la documentation de soutien pertinente, comme des prix, des publications, etc., et jusqu'à dix images (optionnel);
7. un index des images comprenant des légendes et les crédits complets pour chaque image (s'il y a lieu).

5. Processus de sélection

Le Comité consultatif des Prix de l'IRAC nomme un jury chaque année. Le processus de sélection, dirigé par un conseiller professionnel ou une conseillère professionnelle, doit refléter les valeurs de l'IRAC à toutes ses étapes. Le nombre de jurés peut varier d'une année à l'autre.

6. Nombre de prix

Un prix sera décerné. À sa discrétion, le jury peut décider de ne pas attribuer de prix.

7. Fréquence

Le prix sera offert tous les ans.

8. Remise publique du prix

La remise du Prix de la promotion de l'architecture aura lieu dans le cadre d'un événement public, si possible.